



PREFET DU GERS

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales
Bureau du droit de l'environnement

AVIS AU PUBLIC

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ALCOOL PAR DISTILLATION QUI SERA EXPLOITÉE SUR LE SITE DE L'INSTALLATION DE MÉTHANISATION DE DÉCHETS NON DANGEREUX DE LA SARL DISTILLERIE DES GRANDS CRUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CONDOM.

La SARL DISTILLERIE DES GRANDS CRUS a déposé un dossier de demande d'enregistrement relatif à une installation de production d'alcool alimentaire par distillation qui sera exploitée sur le site de son installation de méthanisation de déchets non dangereux situé sur la commune de Condom.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement cette demande sera soumise à une consultation du public en mairie de Condom du 24 avril 2017 au 22 mai 2017 inclus, où le public pourra prendre connaissance de la demande et du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou leur être annexées si elle sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement, 3 place du Préfet Erignac – 32000 – AUCH ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@gers.gouv.fr, durant la même période.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci en mairie de Condom.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Fait à Auch, le **24 MARS 2017**

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau du droit de l'environnement



Frédéric GUERTENER